



# Lutte anti-braconnage sur la frontière franco-belge

**ALAIN HITZEL**

ONCFS, adjoint au Directeur de la Police.  
police@oncfs.gouv.fr

*La première collaboration avec les agents des forêts belges (Wallonie) remonte aux années 1990 lors d'opérations anti-braconnage dans les Ardennes, en limite de frontière. Confronté à des individus sans scrupules qui braconnaient aussi bien en France qu'en Belgique du fait d'une législation différente, nous avons à l'époque décidé chaque fois qu'une opération était programmée, d'en avertir nos homologues pour qu'ils soient en place de l'autre côté de la frontière...*

Enlèvement d'un cerf braconné en Wallonie.



## Première collaboration interservices

En 1991, une délégation d'une douzaine de forestiers belges a participé à une formation anti-braconnage en France, à Bar-le-Duc (55), durant une semaine.

La présentation des équipements spécifiques indispensables à ces missions (casque de vision nocturne, radio, armement individuel, gilet de protection...), les techniques d'intervention sur véhicule, l'arrestation d'individus à pied, le menottage..., ainsi qu'une participation à une opération grandeur nature sur le terrain avaient séduit le responsable de cette délégation.

Une présentation de l'activité des Brigades mobiles d'intervention (BMI) et du fonctionnement de l'ONCFS en matière de lutte contre cette délinquance rurale a été dispensée auprès des plus hauts responsables de l'administration forestière de Wallonie. Par la suite, l'idée de mettre en place une unité spéciale en Belgique, à l'instar des BMI, a été évoquée par le ministère belge.

Entre 1998 et 2003, de nombreux contacts ont eu lieu entre la Direction générale des ressources naturelles et de l'environnement de la région Wallonne, pour échanger sur les méthodes et techniques opérationnelles des BMI de l'ONCFS.

## Création de l'Unité anti-braconnage (UAB) en Belgique

Le projet de créer une telle unité existait depuis les années 1970 ; mais il n'a réellement été concrétisé que sous la législature de José Happort (1999-2004). L'UAB a en effet vu le jour le 1<sup>er</sup> mai 2003, pour une période probatoire de dix huit mois.

À sa création, cette unité se compose d'une cellule extérieure comprenant seize préposés forestiers détachés de leur cantonnement. Ces agents des services extérieurs seront dotés de huit véhicules Nissan Terrano et de huit véhicules Renault Kangoo 4x4.

Ils disposeront également d'un matériel spécifique : appareils de vision nocturne, moyens de communication, armes et gilets pare-balles.

Leur mission est de récolter et de recouper toute information en matière de braconnage. Ces informations leur parviennent, soit du centre d'appel de l'UAB, soit des nombreux contacts avec leurs collègues des cantonnements. Mais elles peuvent aussi provenir de la police locale ou fédérale, ainsi que de la part des agents des services départementaux frontaliers de l'ONCFS.

## Des actions communes UAB/ONCFS d'envergure

Sur le terrain, les agents belges et leurs homologues français des services départementaux frontaliers (départements 08, 54, 55) multiplient les échanges d'informations et participent à de nombreuses opérations communes (voir l'exemple cité dans l'encadré ci-dessous).



Entraînement de l'UAB à l'intervention sur véhicule.

© DNF

### Encadré

## Un « message » aux braconniers

GILLES TOUSSAINT – © La Libre Belgique, 2004 (mis en ligne le 29-11-2004)

Une vaste opération de contrôle s'est déroulée en région dinantaise dans la nuit de samedi à dimanche. Avec valeur d'avertissement pour ceux qui violent la loi.

### Reportage

Cela fait plusieurs mois déjà que les policiers de la région dinantaise ont été appelés à constater à de multiples reprises la découverte de dépouilles de gibiers dépecés abandonnées le long des routes. En cette période de chasse, l'occasion était donc belle de mettre sur pied une opération ciblant plus particulièrement le braconnage. Rassemblant plusieurs dizaines de policiers issus des rangs de la police fédérale de Dinant, des zones de police locale Lesse-Lomme et Houille-Semois ainsi que de la police des frontières, cette opération « Braco 1 » s'est concrétisée samedi soir.

Épaulés par les hommes de l'Unité anti-braconnage (UAB) de la région wallonne ainsi que par leurs homologues français de l'Office national de la chasse, ceux-ci avaient mis en place un vaste dispositif de contrôles mobiles sur divers axes routiers aux alentours des localités de Rochefort, Ciergnon, Gedinne, Rienne ou encore Beauraing. Entre 22h30 et 3h00 du matin, ils se sont donc plus particulièrement concentrés sur les 4x4, véhicules avec remorques et autres engins utilitaires prisés des braconniers, sans pour autant négliger les classiques tests d'alcoolémie.

« Nous avons choisi de mettre en place des équipes mobiles, car notre présence est généralement rapidement signalée par le biais des GSM », expliquait ainsi le commissaire Grislain, de la police fédérale de Dinant, en charge de la coordination de l'opération.

### Établir des synergies

« Ce genre d'action est bienvenue », se réjouissait de son côté le commissaire Donnay-Wouters, responsable de l'UAB. « Les contrôles routiers permettent en effet d'appréhender le milieu du braconnage sous un angle différent. On se trouve en présence de groupes organisés qui ne font pas que s'attaquer au grand gibier, mais vont aussi harponner des sandres dans la Meuse si l'occasion se présente ou encore piéger des grenouilles. L'objectif est de remonter les filières afin de découvrir à qui cette marchandise est vendue dans le secteur de la restauration notamment. Il est clair que s'il n'y avait pas d'acheteur, il n'y aurait guère de braconnage ».

Si les contrôles de véhicules à proprement parler ont été menés par les polices locales, ces policiers ne sont pas toujours au courant des particularités de ce milieu spécifique. Les agents de l'UAB, capables d'identifier la présence de poils de cervidés ou encore des projecteurs spéciaux utilisés par les braconniers, avaient donc pour mission d'apporter leur expertise technique en la matière, mais aussi de s'assurer à bord de leurs véhicules tout-terrain que certains chemins dérobés ne se muent en discrètes voies de retraite.

Au terme de la nuit, le bilan de ces efforts restait toutefois mitigé. Si quelques personnes ont été verbalisées pour ivresse au volant ou possession de petites quantités de drogue, aucun flagrant délit de braconnage n'a pu être constaté. « Sur ce point, c'est un peu décevant, concède le patron de l'UAB, mais c'est un travail de fond qui vise à mettre en place une synergie entre les différentes forces de police. Plus l'information circulera entre nous, plus on sera efficace. Et pas seulement dans la lutte contre le braconnage. En outre, le but de cette action est aussi préventif, c'est un message adressé aux braconniers. Tant l'UAB que ses partenaires des polices fédérales et locales sont déterminés à répéter les opérations de ce genre ».

Ces opérations sont alors menées sous la responsabilité commune de la cellule centrale de l'UAB et des responsables opérationnels de l'ONCFS, afin d'appréhender les auteurs présumés d'infractions. Les agents interviennent également sur des flagrants délits de braconnage, même si dans la majorité des cas, ces opérations ne sont menées qu'après un travail minutieux de récolte d'informations.

Ce travail de terrain est bien entendu la priorité des équipes de part et d'autre de la frontière. Il consiste surtout à récolter de précieuses informations ; les agents développent en priorité leur réseau de contacts et rencontrent régulièrement leurs informateurs. Ensuite et avant toute opération, des repérages sont effectués afin de mettre en place les dispositifs adéquats.

### **Une lutte contre le braconnage allant des cervidés aux passereaux...**

Ainsi, en matière de lutte contre le braconnage des grands cervidés, que se soit pour la venaison ou les trophées, la collaboration s'intensifie au cours des années suivantes et de nombreuses bandes de braconniers sont rapidement mises hors d'état de nuire. Véhicules et armes sont saisis et des peines d'emprisonnement sont requises à l'encontre des délinquants, tant par les parquets de la République que par ceux du Royaume.

*Préparation à un contrôle de chasse en hiver.*

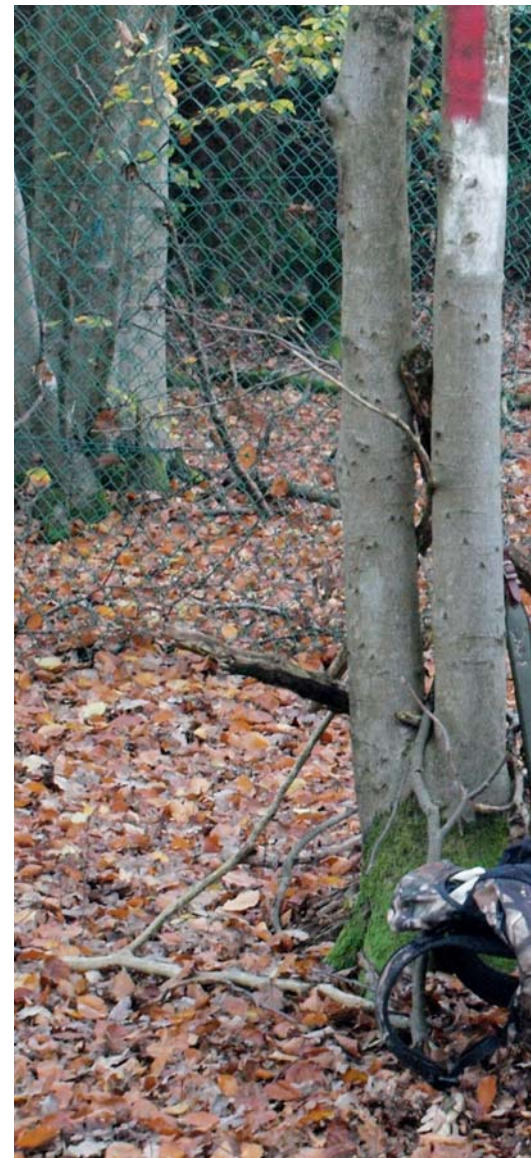
La tenderie est une très vieille tradition européenne, et belge tout particulièrement, qui consiste à capturer des oiseaux sauvages de mille manières, notamment en faisant usage de filets tendus le long des haies ou de roselières, lors des migrations d'automne. Chardonnerets, bouvreuils, pinsons et autres fringillidés chanteurs font alors les frais de ces braconniers qui alimentent un commerce de part et d'autres de la frontière, et finissent dans des cages jusqu'à la fin de leurs jours pour leur chant ou la reproduction.

Bien que cette pratique soit interdite par la Directive « Oiseaux » de 1979, elle perdure. De nombreuses interpellations ont encore eu lieu aux cours de ces dernières années, tant en France qu'en Belgique, prouvant que ce type de braconnage lucratif n'est pas prêt de s'éteindre.

### **La fin d'une collaboration active...**

En 2008, plusieurs membres de l'Unité anti-braconnage de la région wallonne ont décidé de quitter la cellule. En cause : l'exigence de la fonction et certains problèmes statutaires.

Confrontée à une série de défections, l'équipe ne comptait en effet plus que huit membres au 1<sup>er</sup> février 2008, soit la moitié de l'effectif normal déjà quelque peu limité pour faire face aux nombreuses missions à mener. Au rang des derniers partants





© DNF

### Contrôle lors d'une chasse de grand gibier en battue.

annoncés se trouvaient notamment le responsable et le juriste de l'équipe.

Jusqu'alors toujours rattachée à la Division nature et forêts (DNF), l'intégration de cette unité auprès du Département police et contrôle du ministère est sans doute à l'origine de ces mouvements.

Jusqu'à aujourd'hui, l'UAB ne sera jamais plus composée d'un effectif complet, mais d'une équipe comprise entre huit et dix agents, tous en position administrative à Namur sous l'autorité d'un nouveau coordinateur.

Le fonctionnement de cette unité, s'il n'a pas changé radicalement, a toutefois évolué pour s'axer sur l'environnement, comme la destruction des milieux et davantage de dossiers sont désormais initiés en matière de CITES (voir cet article).

### ... mais une reprise en vue

Début 2013, des contacts ont été renoués entre le nouveau coordinateur de l'UAB et la direction de la police de l'ONCFS.

D'une première réunion de travail, chaque responsable s'accorde à dire qu'il est primordial et urgent que les services frontaliers de ces deux administrations échangent sur des informations communes et organisent des opérations bien ciblées, sur des problématiques récurrentes comme le grand braconnage, les trafics liés aux tenderies et la commercialisation illicite d'espèces protégées.

Une prochaine rencontre est prévue très bientôt pour mettre en place un plan d'action commun. ■

### Anti-poaching on the French-Belgian border

*The first collaboration with the officers of Belgian Forests (Wallonia) dates back to the 1990s from then on anti-poaching operations in the Ardennes, next to the border. During this period, a presentation of the activities of ONCFS' mobile brigades of intervention (BMI) and operations in the fight against rural delinquency was provided to senior officials of the forestry administration of Wallonia*

*Subsequently, the idea of setting up a special unit in Belgium, like the BMI, was raised by the Belgian Ministry. An anti-poaching unit (RMU) was created in Belgium in 2003. Many operations with ONCFS services were set up until 2008. Contacts were renewed in 2013 for the establishment of a new joint action plan against the large-scale poaching, trafficking related to bird trapping and illegal marketing of protected species.*